



## VOLAILLES - PALMIPÈDES

FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSÉCURITÉ

## OBJECTIFS

> Maintenir ses compétences en termes de biosécurité en atelier volailles/palmipèdes de manière ludique et efficace selon l'arrêté du 29 sept 2021 : grâce à l'outil ITEM®

## INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie et formé à l'utilisation des outils ITEM®.

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège INTERFACE ELEVAGE

📍 1219 route de Pau  
64410 VIGNES  
🌐 interface-elevage.com

### Responsable de formation, gérante de la société

👤 Christine MEYMERIT  
☎ 06 30 49 54 43  
✉ interface.elevage@orange.fr

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

👤 Léa DUFRECHOU  
☎ 07 88 72 62 28  
✉ formation.interface.elevage@gmail.com

# MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSÉCURITÉ



## VOLAILLES - PALMIPÈDES

### PROGRAMME

Formation conforme aux exigences des organisations de production dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion de la Biosécurité (Point B de l'annexe I de AM du 29/09/21).

#### > Sensibilisation, apports et appropriation de la biosécurité en volailles ou palmipèdes à partir de l'outil ITEM®

ITEM® associe serious game (jeu de plateau interactif) et réalité virtuelle (lunettes 3D) comme préambule à une réflexion de groupe sur la BIOSÉCURITÉ des élevages.

> **Le contenu interactif permettra d'approfondir les connaissances et compétences sur la gestion du plan de biosécurité :** mesures d'hygiène, organisation au sein de l'exploitation, séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, plan de nettoyage et de désinfection, type de documents à conserver et à mettre à jour, enregistrements à réaliser (traçabilité).

#### DURÉE

1/2 JOUR (4 HEURES)

#### PUBLIC

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE LEURS OBLIGATIONS DE MANAGEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ ÉLEVÉS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

#### PRÉ-REQUIS

AVOIR RÉALISÉ LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE DE BASE BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES/PALMIPÈDES

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE ET INTER-ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION PAR DES SERIOUS GAME ET LUNETTES 3D, ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE, BRAINSTORMING

#### EVALUATION DES ACQUIS

QUIZ EN DÉBUT DE SESSION, EXERCICES DE MISE EN SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE EXPLOITATION EN FIN DE SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA  
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPAT.  
• POUR LES AUTRES OPKO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

